



DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

ARRETE N° AR_2023-049

**Réglementation de la circulation et du stationnement lors de la
manifestation de SJO CYCLISME « Savoir rouler »
le samedi 09 septembre 2023
Place de la Grèze**

Monsieur le maire de la commune de Cunac (Tarn)

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles réglementant la circulation ;

VU le Code de la route ;

VU la manifestation de SJO Cyclisme qui aura lieu le samedi 09 septembre 2023 de 9 H00 à 12h00 organisée par l'Association des parents d'Elèves (A.P.E.) ;

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne organisation de la manifestation et la sécurité des usagers de réglementer la Place de la Grèze. Il sera interdit de stationner et de circuler de 8h00 à 13h00 ;

- Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Savoir rouler », la circulation et le stationnement seront interdits sur la Place de la Grèze de 8h00 à 13h00 le samedi 9 septembre 2023.

ARTICLE 2 :

L'Organisateur est autorisé à occuper le domaine public, sur trottoirs et chaussée, pour y installer tout le matériel nécessaire à cette manifestation

ARTICLE 3 :

La signalisation règlementaire, et les barrières de protection seront mise en place par la municipalité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêt, qui sera publié et affiché.

Fait à Cunac, le 01 septembre 2023

Le Maire
Marc VENZAL

